



CONTRAT DE RÉSERVATION

Entre les soussignés

Le Mas des 4 Pattes - 985, chemin de la Présidente, 13100 Aix-en-Provence

Ci après dénommé « le dépositaire » et

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Email	
Pays ou ville de déplacement	
N° de pièce d'identité	
Profession	

Ci après dénommé « le propriétaire déposant »

Personne à contacter, si besoin, lors de votre déplacement

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**MERCI D'IMPRIMER ET RENSEIGNER LA FICHE D'IDENTITÉ SUIVANTE
AUTANT DE FOIS QU'IL Y A DE CHATS**

FICHE D'IDENTITÉ DU CHAT

Nom	
Race	
Sexe	
N° de tatouage et/ou puce	
Date de naissance	
Couleur(s)	
Particularité(s)	
Mode de vie (Intérieur / extérieur)	
Caractère	
Régime alimentaire	
Santé (Maladies, suivi médical)	
Traitement médical	
Nom et coordonnées de votre vétérinaire	
Votre chat, a t-il déjà séjourné en pension ?	☐ Non ☐ Oui
Si oui, préciser le nom de la pension fréquentée :	
Votre chat est-il ?	☐ Entier ☐ Stérilisé* *Obligatoire pour les mâles de plus de 7 mois
Assurance de votre animal	☐ Non ☐ Oui
Si oui, préciser le nom, l'adresse et le n° de police :	

PRESTATIONS ET TARIFS

Séjour individuel 27€/jour pour un chat	
Séjour en collectivité 20€/jour pour un chat*	
Repas « <i>classique</i> » : Croquettes Pet's Planet pour les chats les plus difficiles et les plus fragiles, compris dans le séjour.	
Repas « <i>Gourmand de luxe</i> » à 2,50€ par repas (en option) : Alimentation BARF de produits frais crus (lapin, merlan, blanc de poulet, canard, abats, etc.).	
Pour les chats en « famille nombreuse », nous consulter pour un devis personnalisé	
*16€ pour le second chat dans les mêmes conditions de séjour	
*15€ pour le troisième chat dans les mêmes conditions de séjour	
Options	
Consigne de la caisse de transport	6€ par semaine
Brossage	5€ par chat/jour
Antiparasitaire & insectifuge : composition d'huiles essentielles par nos soins	10€ par chat
Traitement médical <i>Fournir une notice explicative du vétérinaire ainsi que les médicaments à administrer en quantité suffisante</i>	Médicament ou pique 5€ par administration (ex. 2 médicaments ou 2 piqûres par jour 10€)
Taxi animalier (transport de votre animal en début et fin de séjour)	Devis personnalisé sur demande

Règlement

Le règlement peut être effectué par chèque, virement ou espèces.

Un versement correspondant à 30 % du montant total du séjour est demandé lors de la réservation à titre d'arrhes, conformément à l'article 1590 du Code civil.

La réservation devient ferme et définitive à réception du contrat signé et du versement des arrhes, sous réserve de disponibilité.

En cas d'annulation ou de non-présentation du client, les arrhes restent acquises à l'établissement.

Le solde du séjour est exigible le jour de l'entrée de l'animal.

Le forfait journalier est dû en totalité à compter du jour de prise en charge de l'animal, quel que soit l'horaire d'arrivée ou de départ.

En cas de départ anticipé du fait du client, le séjour réservé reste dû conformément aux conditions de règlement.

FICHE DE RÉSERVATION

**Arrivée et départ de votre animal sur rendez-vous
du lundi au samedi de 8h à 12h.**
Fermeture les dimanches et les jours fériés.

Nom(s) du chat (ou des chats)	
Date et heure d'arrivée	
Date et heure de départ	
Nombre de jours	
Type de séjour	☐ Individuel ☐ Collectif
Montant du séjour :€ Arrhes :€ - Date de versement : Solde :€ - Date de versement : :	

Attention :

Les arrivées et départs se font sur rendez-vous du lundi au samedi entre 8h et 12h.

Pour toute modification de séjour (départ anticipé, prolongation, etc.), il est demandé de nous prévenir 48h à l'avance. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

(Prénom et Nom du propriétaire déposant).....

reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et confirme la réservation en retournant le contrat de réservation avec un règlement de€ à titre d'arrhes.

La place pour le séjour est réservée à réception des arrhes. En cas d'annulation ou de modification par le client, les arrhes restent acquises et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ni report.

Fait à Aix-en-Provence, en deux exemplaires, le

Signature du propriétaire déposant
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature et tampon du dépositaire

ANNEXES

Conditions d'admission

Pour séjourner à la pension du Mas des 4 Pattes, le chat doit :

- faire l'objet d'un bulletin d'entrée et de sortie,
- être identifié (tatouage ou puce électronique),
- être à jour des vaccinations contre le typhus, le coryza et la leucose, dont la preuve est apportée par la présentation et la remise du carnet de santé.

Le carnet de santé pourra être conservé pendant la durée du séjour.

Un test FIV-FelV est vivement conseillé avant tout séjour en collectivité. Pour les chats de plus de 10 ans, un bilan vétérinaire récent, incluant notamment un contrôle rénal, est recommandé.

Le propriétaire reconnaît que certaines pathologies peuvent être présentes de manière latente chez l'animal et se déclarer à l'occasion d'un événement stressant. Le Mas des 4 Pattes ne saurait être tenu responsable de l'apparition ou de l'évolution d'une pathologie liée à l'état de santé antérieur de l'animal.

Le client reconnaît accepter les risques inhérents à la vie en collectivité féline, notamment l'exposition à des maladies pour lesquelles il n'existe pas de vaccination totalement protectrice ou à des blessures superficielles liées aux interactions entre animaux.

Toute contestation relative à l'état de santé de l'animal après son départ devra être étayée par des éléments vétérinaires comportant obligatoirement le numéro d'identification de l'animal.

En cas de fugue imputable à l'établissement, celui-ci s'engage à en informer immédiatement le propriétaire et à effectuer les démarches nécessaires. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

Tout animal non repris dans un délai de 15 jours après la date prévue de départ, et sans nouvelles du propriétaire, pourra être considéré comme abandonné. L'établissement pourra alors confier l'animal à une association ou refuge habilité, sans préjudice du paiement intégral des sommes dues et des dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Mas des 4 Pattes est assuré pour l'ensemble de ses activités auprès de son assureur professionnel.

Le propriétaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant son animal.

Le propriétaire s'engage à signaler toute particularité de comportement, antécédent médical ou manifestation d'agressivité.

Repas

Le Mas des 4 Pattes travaille avec la marque de croquettes Pet's Planet, adaptées aux chats les plus sensibles. Les croquettes sont mises à disposition selon les modalités définies par l'établissement.

Des sachets fraîcheur peuvent être proposés sans supplément.

En option, des menus « Gourmand de Luxe » à base de produits frais sont disponibles selon les tarifs en vigueur.

L'eau fraîche est à volonté et renouvelée régulièrement.

Si le propriétaire souhaite fournir l'alimentation de son animal, aucune réduction tarifaire ne pourra être accordée.

Maladie - Blessure - Décès

Le Mas des 4 Pattes est tenu d'une obligation de garde et de soins conformément aux dispositions du Code civil relatives au dépôt.

Les mâles de plus de 7 mois doivent être castrés.

En cas de signes suspects ou de problème de santé, l'animal pourra être confié au vétérinaire référent de l'établissement soit la Clinique vétérinaire du Ventoux (2 avenue de la Grande Bégude 13770 Venelles). Les frais d'examen, de soins et de déplacement restent à la charge du propriétaire.

Les risques sanitaires et parasitaires inhérents à la vie en collectivité ne peuvent être totalement exclus. Le propriétaire en reconnaît le principe.

La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

En cas de décès, le propriétaire sera informé dans les meilleurs délais. Le corps de l'animal sera confié à la clinique vétérinaire référente dans l'attente des instructions du propriétaire.

Déparasitage

Un traitement antiparasitaire à jour est exigé avant l'entrée en pension. En cas de constatation de parasites durant le séjour, un traitement pourra être administré aux frais du propriétaire.

Tarif

Le tarif du séjour comprend l'hébergement en petit groupe ou en individuel selon l'option choisie, la nourriture standard, la litière, le chauffage et les soins courants comprenant les câlins.

Un tarif spécifique peut être appliqué pour des soins particuliers ou des demandes spécifiques.

En période estivale, la réservation peut être effectuée sur une base minimale de 7 jours selon les modalités précisées lors de la réservation.

Conformément à l'article 1590 du Code civil, les arrhes versées restent acquises à l'établissement en cas d'annulation par le client.

Toute journée entamée est due en totalité, quel que soit l'horaire d'arrivée ou de départ.

Un paiement échelonné peut être envisagé selon la durée du séjour et le nombre de chats, après accord de l'établissement.

Coordonnées bancaires

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
11306	00010	48111898084	92	PRO AIX

IBAN	BIC / Adresse SWIFT
FR76 1130 6000 1048 1118 9808 492	AGRIFRPP813